

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme au règlement (UE) 2020/878 Huile essentielle – Marjolaine

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom de la substance : HE MARJOLAINE
N° CE : 282-004-4
N° CAS : 84082-58-6
Code du produit : HE MARJOLAINE
Groupe de produits : Huile essentielle
Nom botanique : *Origanum officinalis*

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes :

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel, Réservé à un usage professionnel

Utilisations déconseillées :

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Ceven'Arômes
100 Route du pont
30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan
+33 (0)4 66 60 20 92
cevenaromes@yahoo.fr
www.cevenaromes.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | | |
|---|-------------|------|
| Liquides inflammables | catégorie 3 | H226 |
| Corrosif/irritant pour la peau | catégorie 2 | H315 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | catégorie 2 | H319 |
| Sensibilisation cutanée | catégorie 1 | H317 |
| Toxicité pour la reproduction | catégorie 2 | H361 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles | catégorie 3 | H335 |
| Danger par aspiration | catégorie 1 | H304 |
| Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique | catégorie 2 | H411 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs inflammables. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P261 - Éviter de respirer les fumées, gaz, poussières, vapeurs.
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
- P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin. NE PAS faire vomir.
- P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P312 - Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
- P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 - Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances :

Nom de la substance : HE MARJOLAINE

N° CE : 282-004-4

N° CAS : 84082-58-6

| Description | Numéro CAS Numéro CE | Conc. (%) | Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) |
|--------------------|---------------------------------------|--------------|---|
| 4-TERPINEOL | N° CAS: 562-74-3 N° CE: 209-235-5 | 20 – 32 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=1300 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 |
| GAMMA-TERPINENE | N° CAS: 99-85-4 N° CE: 202-794-6 | 10 – 20 | Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361 Asp. Tox. 1, H304 |
| ALPHA-TERPINENE | N° CAS: 99-86-5 N° CE: 202-795-1 | 0 – 12 | Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=1680 mg/kg de poids corporel) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 |
| ALPHA-TERPINEOL | N° CAS: 98-55-5 N° CE: 202-680-6 | ≤ 8 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 |
| BETA-PHELLANDRENE | N° CAS: 555-10-2 N° CE: 209-081-9 | ≤ 6 | Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 |
| P-CYMENE | N° CAS: 99-87-6 N° CE: 202-796-7 | ≤ 6 | Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411 |
| TERPINOLENE | N° CAS: 586-62-9 N° CE: 209-578-0 | ≤ 6 | Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 |
| LINALYL ACETATE | N° CAS: 115-95-7 N° CE: 204-116-4 | ≤ 5 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 |
| D-LIMONENE | N° CAS: 5989-27-5 N° CE: 227-813-5 | ≤ 5 | Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 |
| BETA-CARYOPHYLLENE | N° CAS: 87-44-5 N° CE: 201-746-1 | ≤ 5 | Non classé |
| MYRCENE | N° CAS: 123-35-3 N° CE: 204-622-5 | ≤ 4 | Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 |
| LINALOL | N° CAS: 78-70-6 N° CE: 201-134-4 | ≤ 3 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 |
| GERANIOL | N° CAS: 106-24-1 N° CE: 203-377-1 | ≤ 0,5 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours :

Premiers soins général :

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui

| | |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation : | montrer l'étiquette). Appeler immédiatement un médecin. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins après contact avec la peau : | Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau/... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Lire l'étiquette avant utilisation, sur cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter immédiatement un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire : | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion : | Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

| | |
|---|---|
| Symptômes/effets après inhalation : | Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau : | Provoque une irritation cutanée. Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Symptômes/effets après contact oculaire : | Provoque une sévère irritation des yeux. Irritation des yeux. |
| Symptômes/effets après ingestion : | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Risque d'oedème pulmonaire. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers :

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes :

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes :

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les Fumées, vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur, Rayons directs du soleil. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Durée de stockage maximale : 36 mois DLUO (durée limite d'utilisation optimale); Passé ce délai, il est conseillé d'effectuer un contrôle des propriétés organoleptiques et physico-chimiques avant toute utilisation de la matière première

Température de stockage : ~ 18 (5 – 25) °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection oculaire : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains : Gants de protection.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

| Paramètre | Valeur / Méthode d'essai / Remarques |
|--|---|
| 1. État physique | Liquide |
| 2. Couleur | jaune clair. Vert. jaunâtre. |
| 3. Odeur, seuil olfactif | Caractéristique. douce. herbacée. |
| 4. Point de fusion/point de congélation | Pas disponible |
| 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Pas disponible |
| 6. Inflammabilité | Liquide et vapeurs inflammables. |
| 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion | Pas disponible |
| 8. Point d'éclair | 46 °C |
| 9. Température d'auto-inflammation | Pas disponible |
| 10. Température de décomposition | Pas disponible |
| 11. pH | Pas disponible |
| 12. Viscosité cinématique | Pas disponible |
| 13. Solubilité dans l'eau / dans d'autres solvants | Insoluble dans l'eau. Soluble dans. de l'alcool. Solubilité dans l'éthanol. |
| 14. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Pas disponible |
| 15. Pression de vapeur | Pas disponible |

| | |
|--|----------------|
| 16. Densité et/ou densité relative | 0,858 – 0,93 |
| 17. Densité de vapeur relative | Pas disponible |
| 18. Caractéristiques des particules | Non applicable |

9.2. Autres informations :

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique :

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité :

Teneur en COV : < 10 %

Indice de réfraction : 1,465 – 1,48

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2. Stabilité chimique :

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Non établi.

10.4. Conditions à éviter :

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Étincelles. Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles :

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 :

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Date de délivrance : 15/07/2025
Révisé le : 15/07/2025
Version : V1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers :

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité :

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Non rapidement dégradable

12.2. Persistance et dégradabilité :

HE MARJOLAINE A COQUILLES BIOLOGIQUE (84082-58-6)

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

ALPHA-TERPINENE (99-86-5)

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

TERPINOLENE (586-62-9)

Persistance et dégradabilité : 51 % biodégradation Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

P-CYMENE (99-87-6)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

Biodégradation : 100 %

D-LIMONENE (5989-27-5)

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

LINALOL (78-70-6)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable. Non établi.

Biodégradation : 100 % 13 JOURS - ZAHN-WELLENS TEST OECD N° 302 B

GERANIOL (106-24-1)

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable. Non établi.

Biodégradation 80 – 100 % aérobie, Durée d'exposition 3 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Date de délivrance : 15/07/2025

Révisé le : 15/07/2025

Version : V1

ALPHA-TERPINENE (99-86-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : 4,25

TERPINOLENE (586-62-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : 4,47

P-CYMENE (99-87-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : 4,1

BETA-PHELLANDRENE (555-10-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : 4,7

LINALYL ACETATE (115-95-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : 3,93

MYRCENE (123-35-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : 4,17

LINALOL (78-70-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : 2,97

GERANIOL (106-24-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : 2,5 à 25 °C

12.4. Mobilité dans le sol :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes :

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| UN 1169 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|--|--|---|---|---|
| EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Description document de transport | | | | |
| UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT | UN 1169 , 3, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT | UN 1169 , 3, ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS | UN 1169 , 3, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT | UN 1169 , 3, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|--|---|---|--|--|
| 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
|   |  |  |  |   |

14.4. Groupe d'emballage

Date de délivrance : 15/07/2025
Révisé le : 15/07/2025
Version : V1

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|-----|----------------|----------------|----------------|----------------|
| III | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

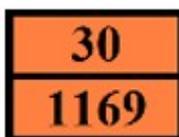
14.5. Dangers pour l'environnement :

Dangereux pour l'environnement
Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) :F1
Dispositions spéciales (ADR) :601, 640E
Quantités limitées (ADR) :5l
Quantités exceptées (ADR) :E1
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 3
Numéro d'identification du danger (code Kemler):30
Panneaux oranges



Code de restriction en tunnels (ADR):D/E

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
HE MARJOLAINE A COQUILLES BIOLOGIQUE n'est pas sur la liste Candidate REACH
HE MARJOLAINE A COQUILLES BIOLOGIQUE n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH
HE MARJOLAINE A COQUILLES BIOLOGIQUE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
HE MARJOLAINE A COQUILLES BIOLOGIQUE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants
Teneur en COV : < 10 %

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) :WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 5829)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) :Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

| Abréviations et acronymes: | |
|-----------------------------------|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë |
| FBC | Facteur de bioconcentration |
| VLB | Valeur limite biologique |
| DBO | Demande biochimique en oxygène |
| DCO | Demande chimique en oxygène |
| DMEL | Dose dérivée avec effet minimum |
| DNEL | Dose dérivée sans effet |
| N° CE | Numéro de la Communauté européenne |
| CE50 | Concentration médiane effective |
| EN | Norme européenne |
| CIRC | Centre international de recherche sur le cancer |
| IATA | Association internationale du transport aérien |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| CL50 | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) |
| LD50 | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé |
| NOAEC | Concentration sans effet nocif observé |
| NOAEL | Dose sans effet nocif observé |
| NOEC | Concentration sans effet observé |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| VLE | Limite d'exposition professionnelle |
| PBT | Persistant, bioaccumulable et toxique |
| PNEC | Concentration(s) prédite(s) sans effet |
| RID | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| FDS | Fiche de Données de Sécurité |

| | |
|--------|--|
| STP | Station d'épuration |
| DThO | Besoin théorique en oxygène (BThO) |
| TLM | Tolérance limite médiane |
| COV | Composés organiques volatiles |
| N° CAS | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service |
| N.S.A. | Non spécifié ailleurs |
| vPvB | Très persistant et très bioaccumulable |
| ED | Propriétés perturbant le système endocrinien |
| WGK | Classe de pollution des eaux |

| Texte intégral des phrases H et EUH: | |
|---|---|
| Acute Tox. 3 (par inhalation) | Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 (par voie cutanée) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3 |
| Acute Tox. 4 (par inhalation) | Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (par voie cutanée) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (par voie orale) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2 |
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 |
| Aquatic Chronic 4 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration, catégorie 1 |
| Carc. 2 | Cancérogénicité, catégorie 2 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 |
| Eye Dam. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, catégorie 3 |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H228 | Matière solide inflammable. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |

| | |
|---------------|---|
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H371 | Risque présumé d'effets graves pour les organes. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Muta. 2 | Mutagenicité sur les cellules germinales, catégorie 2 |
| Repr. 2 | Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 |
| EUH208 | Contient D-LIMONENE, LINALOOL, GERANIOL, COUMARIN. Peut produire une réaction allergique. |
| Sens. Cut. 1B | Sensibilisation cutanée, catégorie 1B |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 |
| Skin Sens. 1A | Sensibilisation cutanée, catégorie 1A |
| Skin Sens. 1B | Sensibilisation cutanée, catégorie 1B |
| STOT SE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 2, Irritation des voies respiratoires |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Fiche de données de sécurité établie par
Ceven'Arômes
100 Route du pont

Date de délivrance : 15/07/2025
Révisé le : 15/07/2025
Version : V1



30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan
+33 (0)4 66 60 20 92
cevenaromes@yahoo.fr
www.cevenaromes.fr